

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FLORENT SUR CHER

Compte-rendu de la réunion Du 18 Octobre 2018

Ordre du jour :

1. - Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. - Informations du Maire
3. - Décision modificative de crédits
4. - Réaménagement des emprunts contractés par la SA France Loire auprès de la Caisse des Dépôts
5. - Avenant n° 3 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux
6. - SDE 18 - Rénovation de l'éclairage public - Plan REVE - Rue Voltaire
7. - Mise à disposition gracieuse d'une salle municipale
8. - Dénomination d'une voie communale
9. - Projet de création d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) par Transformation du SIRDAB en PETR et modification de ses statuts - Dissolution du Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges - Transfert de l'actif, du passif et des services du syndicat mixte de développement du Pays de Bourges en PETR
10. - Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose l'inscription de trois nouveaux points, à savoir :

1. - SDE 18 - Rénovation de l'éclairage public - Rue Jean Bart
2. - Remboursement par un tiers
3. - Mise à disposition gracieuse d'une salle municipale.

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit Octobre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le onze Octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire - LAMBERT Jacques - JACQUET Marc - DEBOIS Anne-Marie - TABARD Alain - DEMAY Françoise - BOUCHER Mireille - LASNE Marie, Adjoints - BARRY François - BREUILLE Sylvie - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier - MICHEL Carole - DURIEUX Olivier - TEILLET Jean-François - MOTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva - SEBA Hakim - AIT BAHBA Moustapha - PROGIN Nicole - ROBERT Marinette - CHARRETTE Philippe - LEPRAT Monique - BEGASSAT Jean-Claude - DELAVALD Pierre.

Etaient représentés : Mmes et Mrs LEMKHAYER Kamal - BUSSIERE Laurence - LESEC Jean-Louis - BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs AIT BAHBA Moustapha - LAMBERT Jacques - DELAVALD Pierre - BEGASSAT Jean-Claude.

Etait absente : Mme TOURNEZIOT Amandine

Secrétaire de séance : Mme MOUTTOU Emmanuelle

En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absente : 1 Votants : 28

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité

2. INFORMATIONS DU MAIRE

En complément des informations communiquée dans la convocation du conseil, Monsieur le Maire fait part de la réception de la délibération du Conseil Communautaire FERCHER Pays Florentais qui s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 45 000 € pour la réfection de la Rue Fernand Léger.

Il adresse ses remerciements au Conseil Départemental pour l'organisation d'une réunion ayant pour thème : « La mutualisation des services de Restauration scolaire ».

3. BUDGET 2018 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 (DMB02)

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal, conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2313-1.

Les ajustements budgétaires de la présente décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 se décomposent de la façon suivante :

En section de fonctionnement : inscriptions de crédits pour un total de 14 711 €

En section d'investissement : inscriptions de crédits pour un total de 29 948 €

Le virement de la section de fonctionnement (cpte 023) au profit de la section d'investissement (cpte 021) se trouve augmenté de + 28 457 €.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses

Il est souligné qu'aucune modification n'est à effectuer sur les crédits votés concernant les postes budgétaires dédiés aux fluides, tels que les consommations d'eau, électricité, chauffage des bâtiments, carburant, ... ni les dépenses de maintenance (chap.60 & 61).

De même, les réalisations du chapitre 012 « charges de personnel » étant conformes aux prévisions budgétaires, il n'est pas proposé de modification des crédits votés.

Les ajustements de la présente décision modificative concernent notamment :

- Chapitre 011 « charges à caractère général »
 - En festivités, il convient d'inscrire 2 000 € pour le centenaire de l'armistice (art.6232).
 - Les montants dédiés aux photocopieurs reconduisent les coûts des années précédentes. La mise en œuvre des nouveaux contrats « location » et « maintenance » permet de constater une baisse non négligeable de 5 700 € sur la partie location (art.6135).
 - De petits équipements ont été retenus pour un total de 3 493 € (art.60632), dont 1 924 € pour le renouvellement du matériel pédagogique du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), sous réserve de la participation des communes du secteur.
 - Avec la démolition du préfabriqué de l'école Dézelot 1, la dépose et pose du miroir de l'école de danse ont généré pour la Commune un coût de 1 014 € (art.61558).
- Chapitre 014 « atténuations de produits » : - 15 024 € sur la contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).
- Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 2 073 € correspondant à l'annulation de trop perçus sur les exercices antérieurs pour un total de 5 963 € compensée partiellement par une reprise de dotation pour 4 000 €.
- Le compte 022 « dépenses imprévues » est prélevé pour un montant de 5 660 €.

1.2. Recettes

- Chapitre 70 « produits des services et du domaine » : + 19 460 €. Cette augmentation de recettes est principalement due aux encaissements enregistrés dans les services enfance-jeunesse pour 18 960 €, notamment avec l'extension du service Accueil de loisirs aux mercredis.
- Chapitre 73 « impôts et taxes » : - 8 119 €

Le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par le SDE 18 s'élève à 92 442 € pour 2017/2018, ce qui nécessite de diminuer de 7 558 € les prévisions budgétaires, la Commune ne disposant d'aucune maîtrise de l'évolution d'une année sur l'autre.
- Chapitre 74 « dotations et participations » : Les régularisations qui affectent principalement les dotations de l'Etat, s'élèvent à un total de + 737 € mais présentent des disparités :
 - La DGF part forfaitaire : - 5 667 €
 - La dotation solidarité rurale : + 11 325 €
 - La dotation nationale de péréquation : + 1 550 €
 - La DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : - 7 745 €
 - Le FCTVA : - 392 €
- Chapitre 77 « produits exceptionnels » : + 2 265 €, dont principalement l'annulation d'un trop versé concernant le chauffage de l'ex-maternelle du Breuil et de la salle Dordain au cours de l'année 2017 pour un total de 2 075 €.

➤

2. Section d'investissement

3.

Les modifications de crédits au sein des opérations d'équipement représentent un total de + 38 781 €

3.1. Dépenses

- Création d'une nouvelle opération d'équipement

L'opération d'équipement n°760 « TIC - Techniques d'Information et de Communication » permet dorénavant de recenser les crédits votés dans le cadre d'acquisition de logiciels métiers dans les services, ainsi que d'autres outils d'information et de communication.

Dans le cas présent, cette enveloppe est alimentée par les crédits préalablement inscrits au budget primitif 2018 à l'opération 76 « hôtel de ville », soit 21 072 € restants sur les 30 000 € votés. Une inscription complémentaire de 49 144 € est proposée pour les logiciels métiers « famille » et « finances / ressources humaines » (frais d'insertions pour appel d'offre sur marché inclus).

- Retrait de crédits de paiements (CP) concernant les autorisations de programme (AP) soldées :
 - AP n° 10 « rue Salengro - création d'un collecteur d'eaux pluviales et travaux de VRD » : - 33 916 €. Au budget primitif 2018, les CP avaient été inscrits pour 320 734 €.
 - AP n° 12 « réfection et embellissement de la place de la République » : - 1 709 €. Au budget primitif 2018, les CP avaient été inscrits pour 124 597 €.

Ces 2 baisses sont à constater à l'opération 79 « travaux de voirie »

- Opération n°11 « autres bâtiments »

Pour faire suite à la décision prise au conseil municipal du 20 septembre 2018, inscription pour 20 000 € afin de financer le cabinet d'études qui sera retenu dans le cadre du conseil en orientation énergétique sur les divers bâtiments communaux. A noter qu'une subvention d'au moins 50% du coût HT peut être sollicitée auprès de l'ADEME (inscription en recettes pour 8 333 € art.1326).

- Opération n°16 « restaurant scolaire »

Une dotation de 7 500 € avait été inscrite lors du budget primitif 2018 dans le cadre de renouvellement de matériel devenu défectueux. Des interventions techniques sur le four sont actuellement nécessaires ce qui engendre un coût en dépenses de fonctionnement ; le remplacement de ce matériel paraissant plus judicieux, une inscription complémentaire de 12 500 € est proposée, ajustant ainsi la dotation initiale à un total de 20 000 € pour l'achat d'un équipement neuf.

Par ailleurs, avec la mise en place des repas le mercredi, le restaurant scolaire a dû s'équiper d'un chariot ainsi que d'une operculeuse de comptoir pour un total de 1 546 € (article 2188).

- Opération n° 74 « bâtiments scolaires »

Il est proposé de procéder au retrait des 21 500 € de crédits inscrits pour des travaux de rénovation à la maternelle Rive Droite, dans l'attente et afin de financer l'étude menée dans le cadre du conseil en orientation énergétique (voir ci-dessus Opération n° 11).

- Opération n° 77 « centre technique municipal »

L'engagement pour le remplacement de la balayeuse a été établi pour 172 908,36 € : il peut être procédé à une réduction de crédits de 25 000 €.

- Opération n° 79 « travaux de voirie »

En plus du réajustement des AP / CP, une augmentation de crédits de 19 848 € est nécessaire notamment pour donner suite aux travaux de la placette rue Salengro, des îlots de stationnement de la rue Emile Zola et du plateau de la rue Paul Vaillant Couturier.

- Opération n° 81 « bâtiments sportifs »

À la suite d'un sinistre intervenu cet été, une porte en aluminium a dû être remplacée au gymnase Serge Faure (+ 5 120 €).

- Modifications hors opération

- Un réajustement de - 3 333 € est réalisé sur la part en capital à rembourser de 2 emprunts initialement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et désormais transférés à la Communauté de Communes FerCher dans le cadre de la compétence « eaux pluviales ».
- Prélèvement de crédits pour 5 500 € sur le compte 020 « dépenses imprévues ».

3.2. Recettes

- Opération n°11 « autres bâtiments »

Subvention minimale de 50% de l'ADEME au titre du conseil en orientation énergétique, soit + 8 333 €.

- Opération n° 18 « police municipale »

Les crédits de subvention votés au BP 2018 pour un total de 60 359 € sont à retirer ; en effet, les subventions sollicitées auprès de l'Etat (Fonds interministériels prévention et délinquance) et du Conseil Départemental (amendes de police) ont été refusées.

➤ Modifications hors opération

- Une nouvelle cession de terrains est à inscrire pour un montant de 55 051 € ; cela concerne des parcelles situées avenue H. Massicot / Bois Pineau.
- Un réajustement à la baisse est à constater concernant le FCTVA pour - 1 534 €

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget 2018, établie de la manière suivante :

Section de fonctionnement		
N°	Libellé	Montants
Chapitres de dépenses :		
011	Charges à caractère général	+ 5 295 €
014	Atténuations de produits	- 15 024 €
66	Charges financières	- 430 €
67	Charges exceptionnelles	+ 2 073 €
022	Dépenses imprévues	- 5 660 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 28 457 €
Chapitres de recettes :		
70	Produits des services, du domaine...	+ 19 460 €
73	Impôts et taxes	- 8 119 €
74	Dotations et participations	+ 737 €
75	Autres produits de gestion courante	+ 368 €
77	Produits exceptionnels	+ 2 265 €

Section d'Investissement		
Opérations	Libellé	Montants
Chapitres de dépenses :		
11	Autres bâtiments	+ 24 730 €
14	Centre Aragon	+ 500 €
16	Restaurant scolaire	+ 15 560 €
17	Médiathèque	+ 3 100 €
18	Police municipale	+ 108 €
30	Salles municipales	- 200 €
74	Bâtiments scolaires	- 21 500 €
76	Hôtel de ville	- 18 574 €
760	TIC Techniques d'information et de communication	+ 70 216 €
77	Centre technique	- 25 000 €
79	Travaux de voirie	- 15 777 €
81	Bâtiments sportifs	+ 5 618 €
Hors Opération		+ 8 833 €
Chapitres de recettes :		
11	Autres bâtiments	+ 8 333 €
18	Police municipale	- 60 359 €
Hors Opération (hors cpte 021)		+ 53 517 €

Interventions :

Madame LEPRAT demande si une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assurance de la Ville concernant la détérioration de la porte du Gymnase ?

Monsieur LAMBERT répond que cela a été impossible car l'auteur qui a causé le dommage ne s'est pas fait connaître et que le sinistre a été signalé trop tard.

Madame ROUSSEAU GAY demande si les utilisateurs réguliers ont été informés du fait ?

Monsieur LAMBERT précise qu'il y aura une répercussion sur les associations utilisatrices du gymnase.

Monsieur DURIEUX estime que les associations ne devraient pas être en possession des clés des structures municipales.

Monsieur LAMBERT répond que le personnel n'est pas 24 h/24 h présent.

Madame LEPRAT demande des précisions sur l'Opération 18 - Installation d'une vidéoprotection, et sur le maintien du projet du fait qu'il n'y a pas eu de versement de subvention.

Monsieur le Maire explique que le projet est relancé et que la consultation des entreprises est en cours. Ce dossier fera à nouveau l'objet de demande de subvention en 2019. Il précise également qu'il sera reçu prochainement par le Secrétaire général de Préfecture pour évoquer plusieurs dossiers dont celui-ci, il exposera également le cas des Etablissements PREVOST, de SNWM, etc...

Madame LEPRAT précise qu'elle était contre ce projet et souhaite que le coût ne soit pas supérieur à la prévision.

Monsieur DELAVAUD fait part que les florentais s'interroge sur la date de mise en place de ce système.

Monsieur Marc JACQUET précise qu'il faut attendre le dépôt des demandes de subventions.

Monsieur TABARD relate la non attribution de subvention, ce qui a retardé le dossier.

Monsieur LAMBERT informe que les subventions 2018 ont été attribuées aux Communes qui étendaient leurs réseaux et non à celles qui désiraient s'équiper en vidéoprotection.

Madame PROGIN revient sur les dossiers à évoquer en Préfecture, en stipulant qu'il ne faut pas parler de la friche industrielle PREVOST, mais du vandalisme dont fait l'objet ce bâtiment régulièrement.

Monsieur BEGASSAT réagit sur la compétence Eaux Pluviales et rappelle que depuis le mois d'Août la Préfecture du Cher a fait savoir que les eaux pluviales vont être par les Communes, donc FERCHER attend les directives. Actuellement, le problème est qu'une annuité d'emprunt contracté par ST FLORENT arrive à échéance.

Madame ROBERT désire des précisions sur le RASED et les participations des Communes. Elle aimerait savoir si les dépenses concernant le sinistre du local ont été engagées.

Monsieur le Maire explique que la réhabilitation des locaux est engagée mais que l'achat du matériel neuf ne se fera qu'avec la participation des Communes.

Monsieur BEGASSAT s'étonne de la participation de la Commune de VILLENEUVE qui a été évoqué dans le compte rendu du Bureau municipal, alors que le Maire lui a certifié qu'il ne participerait pas.

Madame BOUCHER explique qu'elle s'est entretenue au téléphone avec Monsieur le Maire de VILLENEUVE et qu'il a affirmé que la Commune participerait pour 2018 et 2019.

Monsieur CHARRETTE demande si avec l'ouverture de l'accueil loisirs le Mercredi n'a pas d'incidence sur les dépenses de personnel.

Madame BOUCHER précise que le personnel qui intervient à l'accueil est du personnel communal affilié aux services Enfance et dont les plannings de travail ont été aménagés pour cette nouvelle structure.

Monsieur CHARRETTE aimerait connaître la durée de l'opération TIC (Techniques d'information et de communication) car il trouve le montant élevé.

Monsieur Marc JACQUET indique qu'il a été décidé d'inscrire une somme annuelle au budget ce qui permettra aux services de d'équiper de logiciels métiers performants. Pour 2018, cela concerne un logiciel « famille » et un pour les services Finances/Ressources Humaine.

Monsieur CHARRETTE demande si les 28 000 € virés en Section d'Investissement permettent de diminuer l'emprunt ?

Monsieur Marc JACQUET répond négativement car le montant de l'emprunt inscrit au budget ne sera pas totalement utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la décision modificative de crédits n° 2.

4. REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA SA France LOIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS

Présentation par Monsieur Marc JACQUET ? Adjoint délégué aux Finances

La Société anonyme d'HLM France Loire, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du des prêts référencés en annexes à la convocation initialement garantis par la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de prêt réaménagées.

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'avenant de réaménagement N° 86288 en annexe signé entre la Société Anonyme d'HLM France LOIRE, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré, Madame PROGIN déclare ne pas participer au vote du fait qu'elle fait partie du Conseil d'Administration de France Loire, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité l'ensemble des nouvelles dispositions du réaménagement des emprunts contractés par la société France Loire auprès de la Caisse des Dépôts :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

5. AVENANT N° 3 AU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'un marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux a été signé le 17 Décembre 2014 ainsi que l'avenant n° 1 du 28 mai 2015 et l'avenant n° 2 du 30 Mai 2017 avec la Société ENGIE E.S. - ENGIE COFELY.

Compte tenu de la démolition de la Salle de Danse située dans la cour du Groupe Scolaire - Rue Charles Migraine, il a été demandé à la Société ENGIE E.S. - COFELY de revoir le contrat compte tenu de l'arrêt des prestations sur ce bâtiment, à savoir :

. Montant de la moins-value annuelle P1	:	- 942.33 € HT
. Montant de la moins-value annuelle P2	:	- 988.79 € HT
. Montant de la moins-value annuelle P3	:	- 348.82 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 qui a pris effet au 1^{er} Septembre 2018.

6 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN REVE

Monsieur TABARD, Adjoint délégué à l'Environnement, expose que dans le cadre du Plan REVE, proposé par le SDE 18, le règlement technique et financier, prévoit que les travaux d'aménagement de l'éclairage public sont limités à 30 000 € HT par an et par collectivité.

Le Conseil municipal du 20 Septembre 2018 a approuvé les plans prévisionnels des travaux programmés dans le Plan REVE à hauteur de 29 675.00 € HT.

L'enveloppe budgétaire n'étant pas atteinte, des travaux de rénovation d'un éclairage devant être exécuté dans la Rue Voltaire, au vu du montant des travaux le SDE 18 propose de remplacer les trois éclairages de cette rue en les intégrant dans le plan REVE.

Intervention

Madame LEPRAT signale que depuis plusieurs semaines, l'éclairage public ne fonctionne plus dans la Rue des Lavoirs. Elle demande également si le matériel utilisé est suivi pour permettre les remplacements des éclairages défectueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis qui s'élèvent pour la Commune à 30% du montant des travaux soit 718.20 € HT, le 70 % restants sont à la charge du SDE 18.

7 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN BART

Monsieur TABARD, Adjoint délégué à l'Environnement, expose que dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public au SDE 18, le remplacement d'une armoire AL - Rue Jean Bart s'avère nécessaire. Par courrier du 5 octobre 2018, le SDE 18 a évalué le remplacement de ce matériel et une participation financière est demandée à la Commune, calculée sur la base de 50% du montant HT des travaux.

Le plan de financement concernant les travaux de remplacement du matériel s'élève à 2 621.90 € HT soit une participation financière de 1 310.95 € HT pour la Commune.

Intervention :

Monsieur TABARD précise que l'enveloppe budgétaire prévoyait 6 000 € de dépenses, actuellement seulement 1 500 € ont été utilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel pour ces travaux.

8 - REMBOURSEMENT PAR UN TIERS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances explique que l'ancienne école maternelle du Breuil a été redéfinie en un espace associatif « l'espace Simone Veil », l'école de danse qui occupait précédemment le préfabriqué de l'école Dézelot 1 occupe dorénavant, pour partie, ce nouvel espace.

Dans un courrier adressé le 31 Août dernier à M. le Maire, l'Amicale Laïque a sollicité un nouveau jeu de clés afin de faciliter l'accès des lieux pour 2 intervenants de l'association, tout en indiquant qu'elle prendrait à sa charge le coût de fabrication.

Les services techniques municipaux ont effectué un chiffrage pour le jeu de 2 clés qui s'élève à 130,61 € TTC.

Interventions :

Madame ROUSSEAU GAY pense qu'il faudrait examiner un nouveau système de fermeture des bâtiments communaux pour éviter la multitude de clés remises aux associations, avec la crainte des pertes, des reproductions de doubles sans autorisation, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la demande de remboursement pour ce montant auprès de l'Amicale Laïque relatif à la reproduction de clés de l'espace Simone Veil.

9 - MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire fait part que l'Association des Maires du Cher a demandé l'autorisation d'utiliser le Centre Louis Aragon le 4 Octobre 2018 pour assurer une formation aux élus du Département.

Vu la délibération n° 2017/11/02 du 30 Novembre 2017 qui fixe les tarifs communaux 2018 et notamment ceux du Centre culturel Louis Aragon.

Compte tenu que ces tarifs ne prévoient pas la gratuité de l'occupation des salles dans ces circonstances.

Intervention :

Madame LÉPRAT s'interroge sur cette gratuité, car le Conseil municipal s'était précédemment prononcé sur un tarif réduit à appliquer en différentes circonstances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 27 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire, à titre dérogatoire et compte tenu du type d'utilisation : formation des élus locaux par l'Association des Maires à mettre gracieusement le Centre culturel Louis Aragon.

10 - MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe que l'Ecole Louis Dézelot et le Collège Voltaire, en partenariat avec l'Association de parents d'élèves FCPE, organisent des rifles le Vendredi 30 Novembre 2018, les bénéficiaires de cette manifestation abonderont au financement des projets de classes de découverte des deux établissements scolaires. Ils demandent l'autorisation d'utiliser le Centre Louis Aragon à titre gracieux.

Vu la délibération n° 2017/11/02 du 30 Novembre 2017 qui fixe les tarifs communaux 2018 et notamment ceux du Centre culturel Louis Aragon.

Compte tenu que ces tarifs ne prévoient pas la gratuité de l'occupation des salles dans ces circonstances.

Intervention :

Monsieur CHARRETTE pense que pratiquer cette gratuité régulièrement peut inciter l'ensemble des utilisateurs des salles municipales de prétexter un événement spécifique pour obtenir également la gratuité.

Monsieur DURIEUX estime qu'accorder la gratuité est une perte de recettes non négligeable pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 13 voix pour, 12 abstentions et 3 voix contre, Monsieur le Maire, à titre dérogatoire et compte tenu du type d'utilisation : manifestation à destination des élèves des écoles de la Commune à mettre gracieusement le Centre culturel Louis Aragon.

11 - DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que par délibération DU 26 Février 2015, le Conseil municipal avait décidé de renommer l'entrée du Chemin de Grand Breuil : Allée du Grand Breuil compte tenu des divisions parcellaires qui pouvaient se faire ultérieurement et pour faciliter la numérotation des nouveaux terrains constructibles.

Or l'usage prouve que cette dénomination ne convient pas et qu'il est préférable de la retirer et de laisser l'ensemble du Chemin dénommé « Chemin du Grand Breuil »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur cette modification.

12 - PROJET DE CREATION D'UN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) PAR TRANSFORMATION DU SIRDAB EN PETR ET MODIFICATION DE SES STATUTS DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES - TRANSFERT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES AU PETR

L'émergence des Pays avec la loi « Pasqua »

En 1996, suite à la loi n° 95-115 du 4 février 1995, relative à la définition des Pays, le Conseil Régional du Centre a promu un nouveau cadre de contractualisation avec les territoires de projet.

Les syndicats mixtes ouverts du département du Cher, reconnus comme « Pays », étaient les principaux signataires des Contrats régionaux de Pays.

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges a été reconnu « Pays » *par l'arrêté préfectoral n° 97-64 du 7 juillet 1997.*

Deux contrats régionaux à l'échelle du Pays de Bourges

Les contrats régionaux de Pays avaient pour finalité le développement de projets communautaires. Aussi, au plan départemental, chaque équipe « Pays » s'est investi pour soutenir l'émergence des compétences et des services au sein de chaque EPCI.

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus en 2002, le Conseil Régional du Centre contractualise avec les représentants de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

La convergence des CRST

Depuis 2012, les Communautés de Communes et les villes moyennes (Vierzon, Mehun-sur-Yèvre) sont associées à la signature des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

En 2016, les élus membres de la Commission Permanente de Coopération Intercommunale valident le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce dernier identifie de nouveaux EPCI sur différents périmètres de Syndicats mixtes ouverts dit de Pays, à l'échelle du département du Cher.

Les membres des bureaux de chaque syndicat mixte ouvert, des Pays de Bourges et de Vierzon saisissent cette opportunité pour présenter, auprès des EPCI et avec le soutien du Conseil Régional du Centre Val de Loire un nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale commun.

Ce contrat est opérationnel, depuis la validation de ce dernier CPR du 22 juin 2018, pour une période de 6 ans, à l'échelle du nouveau périmètre des EPCI, membres du SIRDAB.

L'animation du contrat régional sera mutualisée entre les équipes d'agents de développement.

Le périmètre d'éligibilité du CRST sera alors similaire avec celui du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale animé par le SIRDAB.

L'émergence de grands équipements à l'échelle de ce nouveau périmètre de projets, la mise en œuvre de nouvelles synergies intercommunales, nécessitent la mutualisation et la création d'une équipe pluridisciplinaire, au sein du SIRDAB, pour accompagner les EPCI, les collectivités et les partenaires afin de promouvoir une politique de développement local et d'aménagement du territoire, partagée et durable, en phase avec les orientations de la loi MAPTAM .

Le S.I.R.D.A.B est un Syndicat Mixte dont la compétence principale est l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il assume de plus une mission d'appui aux collectivités de son périmètre en matière d'urbanisme et de planification, afin de les accompagner dans la déclinaison du SCoT et l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, de Programmes Locaux de l'Habitat, et plus largement fournir un appui en matière d'urbanisme et de planification.

Il a connu plusieurs évolutions de son périmètre au cours de l'année 2017. Ainsi, depuis l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017, il rassemble 7 EPCI, 101 communes.

L'évolution des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) pour devenir un P.E.T.R

Les représentants des 7 EPCI membres ont de plus souhaité initier une réflexion sur l'opportunité d'inscrire cette démarche dans le cadre de la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire transversal, articulante notamment l'outil de planification SCoT, actuellement porté par le SIRDAB, avec les outils contractuels et les démarches de développement territorial, actuellement portés par les **syndicats mixtes du Pays de Bourges et de Vierzon**.

Pour cela, un comité de pilotage, constitué des représentants des 7 EPCI membres, des 3 syndicats mixtes concernés (Pays de Bourges, Pays de Vierzon, SIRDAB) et des partenaires départementaux et régionaux, a été mis en place afin d'étudier l'opportunité de ce projet et les différentes solutions envisageables pour sa mise en œuvre.

Plusieurs réunions du comité de pilotage ont été organisées entre 2017 et 2018 et ont conclu à l'opportunité du projet, avec un objectif central identifié : renforcer le dialogue et les coopérations territoriales, qui apparaissent aujourd'hui indispensables au développement des territoires.

Afin d'assurer une information régulière sur l'avancée des réflexions, des points d'informations ont été effectués au cours de l'année en comité syndical des 3 syndicats concernés par le projet, ainsi que dans plusieurs EPCI.

Aussi, la solution retenue, en accord avec la Préfecture du Cher, pour la mise en œuvre du projet consiste à envisager la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), auquel seraient ensuite transférés les missions, moyens et personnels des **syndicats de Pays de Bourges et de Vierzon**.

Le PETR est un nouveau type d'établissement public, dont la mission essentielle, définie par la loi, est l'élaboration d'un projet de territoire en matière de développement économique, culturel et social, en concertation avec les EPCI membres, les communes et les partenaires départementaux et régionaux.

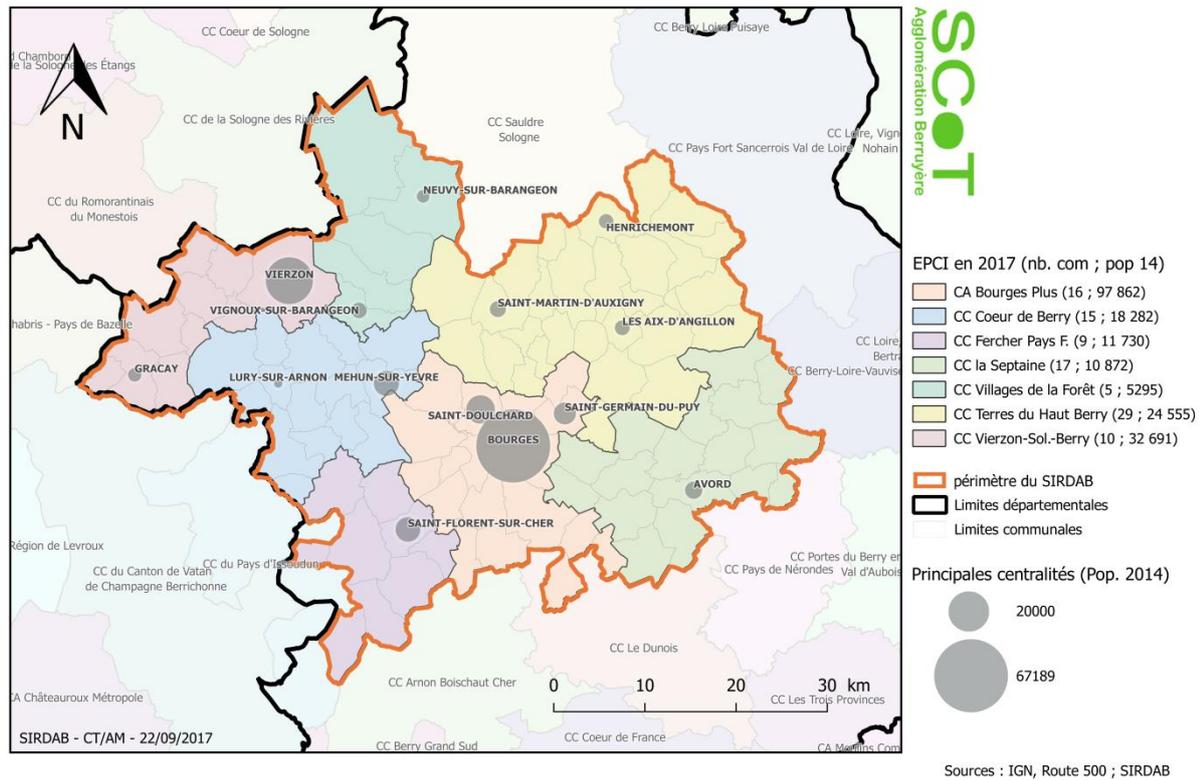
En plus de cette mission d'élaboration d'un projet de territoire, le PETR assumerait la continuité des actions du SIRDAB en matière de SCoT et d'appui aux EPCI dans les domaines de l'urbanisme et de la planification et la continuité des actions de **notre syndicat** en matière de contractualisation et d'actions de développement territorial (environnement, GPECT...etc.).

Ainsi, ce projet permettrait à terme de répondre à plusieurs objectifs :

- Élaborer un projet de territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, culturel et social, permettant de renforcer la capacité des EPCI à travailler ensemble et la complémentarité de leurs actions ;
- Améliorer la cohérence entre les orientations du SCoT, les outils de financement (CRST) et les actions de développement territorial ;
- Rassembler les équipes et les compétences des 3 syndicats et créer un véritable pôle d'ingénierie territoriale au service des EPCI et des communes,
- Assurer la continuité des actions de **notre syndicat** et renforcer la sécurité juridique de ses interventions,
- Rationaliser le nombre de syndicat mixte.

Sa mise en œuvre nécessite une délibération du comité syndical du SIRDAB pour initier sa transformation en PETR, puis l'adoption de nouveaux statuts. En parallèle, les membres de chaque Syndicat Mixte de Pays doivent également entreprendre la dissolution de ces derniers et transférer leurs moyens et services, au PETR.

Le périmètre du SIRDAB et du projet de PETR



Neuf comités de pilotage ont eu lieu au cours des douze derniers mois, avec la réalisation de simulation des cotisations et l'élaboration de budgets prévisionnels sur les trois années à venir. Ces projections ont été réalisées selon un postulat partagé par les représentants de chaque EPCI, concernant le transfert de l'ensemble des personnels de chaque Syndicat auprès du S.I.R.D.A.B/ futur PETR dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Concomitamment, le PETR doit mettre à jour ses statuts et se doter de la compétence contractualisation, afin de pouvoir assurer la continuité des contrats en cours des syndicats de pays.

En application de l'Article L5721-7 du CGCT, Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 47 : Le syndicat mixte est dissous de plein droit soit à l'expiration de la durée pour laquelle il a été institué, soit à la fin de l'opération qu'il avait pour objet de conduire, soit lorsqu'il ne compte plus qu'un seul membre.

Il peut également être dissous, d'office ou à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

L'arrêté détermine, dans le respect du droit des tiers et des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26, les conditions de liquidation du syndicat ;

Considérant que la dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges peut être prononcée sur demande motivée de la majorité des membres du syndicat mixte du « Pays de Bourges » soit, plus de 35 membres, que les membres du syndicat peuvent demander le transfert de l'actif, du passif et des services au PETR afin de garantir la continuité des actions conduites par le syndicat, que ce transfert devra être prononcé par arrêté préfectoral lors de la modification des statuts du PETR

Dans la perspective de la transformation du SIRDAB en PETR et de la modification de ses statuts,

Les membres du Conseil Municipal, sont sollicités pour :

- demander à Mme la Préfète la dissolution volontaire du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges
- proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

Interventions :

Exposé de Monsieur TABARD :

Nous assistons avec le remplacement du SIRDAB et sa transformation en PETR à la création d'une grosse structure qui regroupe 7 EPCI, 101 communes, 200000 habitants ; ce vaste territoire va de Vierzon à Henrichemont. Ce PETR aura comme mission première de réviser le SCOT (schéma de cohérence territoriale) mais aussi et surtout d'établir un projet de territoire afin de lutter à armes égales avec les métropoles de Tours et Orléans. A titre personnel, je suis favorable à cette évolution. Dans ce cadre, les communes ne vont pas disparaître, conservant leurs missions « régaliennes ». Le PETR n'ayant surtout qu'un rôle d'expertise et d'ingénierie en matière d'habitat et d'urbanisme. Les pays de Bourges et Vierzon dissouts en tant qu'entité seront inclus dans le PETR et ce dernier contractualisera les projets avec la Région. Toute une série de délibérations va être organisée dans les 3 prochains mois (modification des statuts, dissolution des pays) afin que le PETR soit opérationnel au 1^{er} Janvier 2019.

Monsieur BEGASSAT explique qu'il va y avoir un problème de représentativité entre l'agglo et les petites communes. L'Etat prévoit que la France doit être couverte par les PETR.

Monsieur DELAVAUD demande ce que cela va apporter à ST FLORENT

Monsieur BEGASSAT précise que le PETR va gérer la globalité des budgets des Pays de Bourges et Vierzon ainsi que celui du SIRDAB, tout sera donc centralisé et plus facile notamment pour les dépôts de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De demander à Madame la Préfète la dissolution volontaire du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges
- De proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges au PETR.

13 - DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° de la décision	Objet	Montant HT	Transmis en Préfecture du Cher le :
2018/10/05	Contrat de distribution « Le Florentais » avec la Poste	664.43 €	04/10/2018
2018/10/06	Contrat de maintenance Progiel - Portail Orphée Média pour la Médiathèque	1 726.04 €	04/10/2018
2018/10/07	Autorisation donnée à un mandataire de maîtrise d'ouvrage (SEM TERRITORIA) à signer un marché public de travaux Restructuration et extension du Groupe scolaire Dézelot	655 882.70 € HT	08/10/2018

Fait à St-Florent-s/Cher, le 22 octobre 2018

La Secrétaire de séance,

E. MOUTTOU

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE ST FLORENT SUR CHER

PRINCIPAL

Numéro SIRET : 21180207900015

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018

voté par nature

ANNEE 2018

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (1)	14 711,00	14 711,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		14 711,00	14 711,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (y compris le compte 1068)	29 948,00	29 948,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		29 948,00	29 948,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		44 659,00	44 659,00
----------------------------	--	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 784 805,43		5 295,00	5 295,00	5 295,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 586 486,00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	145 000,00		-15 024,00	-15 024,00	-15 024,00
65	Autres charges de gestion courante	649 980,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	8 166 271,43		-9 729,00	-9 729,00	-9 729,00
66	Charges financières	113 359,80		-430,00	-430,00	-430,00
67	Charges exceptionnelles	6 578,00		2 073,00	2 073,00	2 073,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	20 000,77		-5 660,00	-5 660,00	-5 660,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 306 210,00		-13 746,00	-13 746,00	-13 746,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	445 980,00		28 457,00	28 457,00	28 457,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	217 352,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	663 332,00		28 457,00	28 457,00	28 457,00
	TOTAL	8 969 542,00		14 711,00	14 711,00	14 711,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
---	---

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 711,00
---	--	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	76 560,00				
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	845 131,00		19 460,00	19 460,00	19 460,00
73	Impôts et taxes	5 281 213,00		-8 119,00	-8 119,00	-8 119,00
74	Dotations, subventions de participations	2 319 373,00		737,00	737,00	737,00
75	Autres produits de gestion courante	65 091,00		368,00	368,00	368,00
	Total des recettes de gestion courante	8 587 368,00		12 446,00	12 446,00	12 446,00
76	Produits financiers	8 564,00				
77	Produits exceptionnels	19 742,22		2 265,00	2 265,00	2 265,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 615 674,22		14 711,00	14 711,00	14 711,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	27 776,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	27 776,00				
	TOTAL	8 643 450,22		14 711,00	14 711,00	14 711,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
---	---

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 711,00
---	--	-----------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	28 457,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2017 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	3 407 143,00		38 781,00	38 781,00	38 781,00
	Total des dépenses d'équipement	3 407 143,00		38 781,00	38 781,00	38 781,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	479 765,00		-3 333,00	-3 333,00	-3 333,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues	20 000,68		-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
	Total des dépenses financières	499 765,68		-8 833,00	-8 833,00	-8 833,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	3 300,00				
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 910 208,68		29 948,00	29 948,00	29 948,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	27 776,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	149 307,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	177 083,00				
	TOTAL	4 087 291,68		29 948,00	29 948,00	29 948,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**29 948,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2017 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	610 712,00		-52 026,00	-52 026,00	-52 026,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 811 921,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	2 422 633,00		-52 026,00	-52 026,00	-52 026,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	137 082,00		-1 534,00	-1 534,00	-1 534,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	500 000,00				
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 902,00		55 051,00	55 051,00	55 051,00
	Total des recettes financières	643 984,00		53 517,00	53 517,00	53 517,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	6 740,00				
	Total des recettes réelles d'investissement	3 073 357,00		1 491,00	1 491,00	1 491,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	445 980,00		28 457,00	28 457,00	28 457,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	217 352,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	149 307,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	812 639,00		28 457,00	28 457,00	28 457,00
	TOTAL	3 885 996,00		29 948,00	29 948,00	29 948,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**29 948,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

28 457,00

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (de la presente D.M. + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 295,00		5 295,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits	-15 024,00		-15 024,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	-430,00		-430,00
67	Charges exceptionnelles	2 073,00		2 073,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	-5 660,00		-5 660,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		28 457,00	28 457,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	-13 746,00	28 457,00	14 711,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 711,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	-3 333,00		-3 333,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	38 781,00		38 781,00
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues	-5 500,00		-5 500,00
	Dépenses d'investissement - Total	29 948,00		29 948,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 948,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (de la présente D.M. + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 460,00		19 460,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	-8 119,00		-8 119,00
74	Dotations, subventions de participations	737,00		737,00
75	Autres produits de gestion courante	368,00		368,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 265,00		2 265,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	14 711,00		14 711,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 711,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	-1 534,00		-1 534,00
13	Subventions d'investissement	-52 026,00		-52 026,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		28 457,00	28 457,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 051,00		55 051,00
	Recettes d'investissement - Total	1 491,00	28 457,00	29 948,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 948,00
---	------------------

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 784 805,43	5 295,00	5 295,00
60	Achats & variation des stocks	1 018 780,30	3 493,00	3 493,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	54 313,70		
605	Achats de matériel, équipements et travaux	15 337,27		
60611	Eau et assainissement	42 285,00		
60612	Énergie-Électricité	300 675,00		
60613	Chauffage urbain	142 865,00		
60621	Combustibles	1 650,00		
60622	Carburants	37 540,00		
60623	Alimentation	125 682,00		
60624	Produits de traitement	14 130,00		
60628	Autres fournitures non stockées	2 125,00		
60631	Fournitures d'entretien	26 870,00		
60632	Fournitures de petit équipement	83 629,03	3 260,00	3 260,00
60633	Fournitures de voirie	26 200,00		
60636	Vêtements de travail	13 039,11	233,00	233,00
6064	Fournitures administratives	16 275,00		
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	20 500,00		
6067	Fournitures scolaires	27 853,31		
6068	Autres matières et fournitures	67 810,88		
61	Services extérieurs	486 689,18	-1 187,00	-1 187,00
611	Contrats de prestations de services	106 890,00		
6135	Locations mobilières	110 100,00	-5 700,00	-5 700,00
61521	Terrains	20 776,00		
615221	Entretien et réparation des Bâtiments publics	48 927,18	2 665,00	2 665,00
615231	Entretien des Voiries	1 000,00		
61524	Bois et forêts	2 000,00		
61551	Entretien et réparation du Matériel roulant	9 700,00		
61558	Entretien et réparation des Autres biens mobiliers	19 990,00	1 014,00	1 014,00
6156	Maintenance	113 535,00		
6161	Multirisques	17 360,00	-5 108,00	-5 108,00
6168	Autres		5 108,00	5 108,00
617	Études et recherches	8 230,00		
6182	Documentation générale et technique	7 720,00	70,00	70,00
6184	Versements à des organismes de formation	19 191,00	764,00	764,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00		
6188	Autres frais divers	1 070,00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 300,00		
6226	Honoraires	11 150,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00		
6231	Annonces et insertions	6 375,00		
6232	Fêtes et cérémonies	75 464,00	2 300,00	2 300,00
6236	Catalogues et imprimés	7 873,23		
6237	Publications	18 500,00		
6238	Divers	7 170,00	500,00	500,00
6241	Transports de biens	2 650,00	24,00	24,00
6247	Transports collectifs	32 200,00		
6256	Missions	9 080,00		
6261	Frais d'affranchissement	12 965,00		
6262	Frais de télécommunications	43 440,00		
627	Services bancaires et assimilés	41,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	8 303,00	50,00	50,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	1 240,00		
62873	Au C.C.A.S.	6 400,00		
6288	Autres services extérieurs	4 849,00		
63512	Taxes foncières	8 705,00	115,00	115,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	700,00		
6358	Autres droits	30,00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	18 400,72		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 586 486,00		
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00		
6331	Versement de transport	37 905,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 165,00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	64 010,00		

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 100,00		
64	Charges de personnel	5 458 306,00		
64111	Rémunération principale	3 459 760,00		
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	70 505,00		
64118	Autres indemnités.	990,00		
64131	Rémunérations	313 440,00		
64138	Autres indemnités	660,00		
64168	Autres emplois d'insertion	1 500,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	503 330,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	881 250,00		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 865,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	143 511,00		
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 855,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	50 940,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 500,00		
6488	Autres charges	1 200,00		
014	Atténuations de produits	145 000,00	-15 024,00	-15 024,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	145 000,00	-15 024,00	-15 024,00
65	Autres charges de gestion courante	649 980,00		
6531	Indemnités	65 030,00		
6532	Frais de mission	1 000,00		
6533	Cotisations de retraite	3 215,00		
6535	Formation	500,00		
6553	Service d'incendie	286 082,00		
65548	Autres contributions	61 812,00		
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00		
657341	Communes membres du GFP	1 400,00		
657362	CCAS	33 400,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	195 011,00		
658	Charges diverses de la gestion courante	30,00		
65888	Autres	30,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	8 166 271,43	-9 729,00	-9 729,00

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	113 359,80	-430,00	-430,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	107 210,00	-430,00	-430,00
66112	Intérêts-Rattachement des ICNE Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice = 39 010,63 Montant de l'exercice N-1 = 38 482,83	527,80		
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00		
6688	Autres	5 122,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	6 578,00	2 073,00	2 073,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 278,00	5 963,00	5 963,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 300,00	-3 890,00	-3 890,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,77	-5 660,00	-5 660,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	8 306 210,00	-13 746,00	-13 746,00
023	Virement à la section d'investissement	445 980,00	28 457,00	28 457,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	217 352,00		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	217 352,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	663 332,00	28 457,00	28 457,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	663 332,00	28 457,00	28 457,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 969 542,00	14 711,00	14 711,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			14 711,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	76 560,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	76 360,00		
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	200,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	845 131,00	19 460,00	19 460,00
7023	Menus produits forestiers	3 000,00		
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	12 500,00		
70312	Redevances funéraires	400,00		
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	325,00		
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 700,00		
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	56 050,00		
70632	A caractère de loisirs	46 200,00	18 960,00	18 960,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	263 000,00		
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	199 400,00		
70688	Autres prestations de services	1 800,00		
70841	aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles	12 300,00		
70848	aux autres organismes	216 600,00		
70873	par les C.C.A.S.	2 625,00		
70876	Par le GFP de rattachement	116,00		
70878	par d'autres redevables	16 115,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	5 281 213,00	-8 119,00	-8 119,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 872 000,00		
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	387 075,00		
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	122 088,00		
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	29 239,00		
73221	FNGIR	496 655,00		
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	102 000,00	-561,00	-561,00
7336	Droits de place	11 300,00		
7338	Autres taxes	900,00		
7343	Taxe sur les pylônes électriques	44 956,00		
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	100 000,00	-7 558,00	-7 558,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	115 000,00		
74	Dotations, subventions de participations	2 319 373,00	737,00	737,00
7411	Dotation forfaitaire	1 265 000,00	-5 667,00	-5 667,00
74121	Dotation de solidarité rurale	355 000,00	11 325,00	11 325,00
74127	Dotation nationale de péréquation	58 000,00	1 550,00	1 550,00
744	FCTVA	3 621,00	-392,00	-392,00
74718	Autres	26 440,00	1 315,00	1 315,00
7473	Départements	10 000,00		
74741	Communes membres du GFP		266,00	266,00
74748	Autres communes	920,00		
7478	Autres organismes	136 848,00	85,00	85,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	200,00		
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	250 000,00	-7 745,00	-7 745,00
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	1 091,00	-1 091,00	-1 091,00
74833	Etat -Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)		1 091,00	1 091,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	8 505,00		
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	190 607,00		
7484	Dotation de recensement	13 141,00		
75	Autres produits de gestion courante	65 091,00	368,00	368,00
752	Revenus des immeubles	62 571,00	368,00	368,00
758	Produits divers de gestion courante	2 520,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 520,00		
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	8 587 368,00	12 446,00	12 446,00

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)	8 564,00		
76232	Par le GFP de rattachement	8 564,00		
77	Produits exceptionnels (c)	19 742,22	2 265,00	2 265,00
7711	Dédits et pénalités perçus	10 882,00		
7713	Libéralités reçues	500,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	5 000,00	2 075,00	2 075,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 360,22	190,00	190,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	8 615 674,22	14 711,00	14 711,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	27 776,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	3 432,00		
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	24 344,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	27 776,00		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 643 450,22	14 711,00	14 711,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)			
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			14 711,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)	3 407 143,00	38 781,00	38 781,00
10	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	34 193,00		
11	AUTRES BATIMENTS	142 400,00	24 730,00	24 730,00
14	CENTRE ARAGON	13 355,00	500,00	500,00
15	CINEMA LE RIO	6 166,00		
16	RESTAURANT SCOLAIRE	23 770,00	15 560,00	15 560,00
17	MEDIATHEQUE	63 617,00	3 100,00	3 100,00
18	POLICE MUNICIPALE	93 422,00	108,00	108,00
30	SALLES MUNICIPALES	16 840,00	-200,00	-200,00
50	POLE ASSOCIATIF	294,00		
60	POLE ENFANCE	12 056,00		
62	SECTEUR JEUNESSE	1 804,00		
74	BATIMENTS SCOLAIRES	1 807 205,00	-21 500,00	-21 500,00
76	HOTEL DE VILLE	76 968,00	-18 574,00	-18 574,00
77	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	249 068,00	-25 000,00	-25 000,00
79	TRAVAUX DE VOIRIE	709 965,00	-15 777,00	-15 777,00
80	OPERATIONS FONCIERES	152 000,00		
81	BATIMENTS SPORTIFS	4 020,00	5 618,00	5 618,00
760	TECHNIQUES D INFORMATION ET DE COMMUNICATION		70 216,00	70 216,00
	Total des dépenses d'équipement	3 407 143,00	38 781,00	38 781,00
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	479 765,00	-3 333,00	-3 333,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	478 265,00	-3 333,00	-3 333,00
1641	Emprunts en euros	478 265,00	-3 333,00	-3 333,00
16871	État et établissements nationaux	1 500,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	20 000,68	-5 500,00	-5 500,00
	Total des dépenses financières	499 765,68	-8 833,00	-8 833,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)	3 300,00		
02	FERCHER:Autres frais/VRD rue Salengro	3 300,00		
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	3 300,00		
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 910 208,68	29 948,00	29 948,00

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)	27 776,00		
13911	Etat & établissements nationaux	357,00		
139151	GFP de rattachement	1 153,00		
13918	Autres	1 922,00		
281532	Réseaux d'assainissement	24 344,00		
041	Opérations patrimoniales (8)	149 307,00		
2313	Constructions	147 347,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 960,00		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	177 083,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 087 291,68	29 948,00	29 948,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**29 948,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 3 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	610 712,00	-52 026,00	-52 026,00
1311	État et établissements nationaux	29 994,00	-29 994,00	-29 994,00
1318	Autres	1 476,00		
1323	Départements	100 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux		8 333,00	8 333,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	391 989,00		
1342	Amendes de police	30 365,00	-30 365,00	-30 365,00
1348	Autres	56 888,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 811 921,00		
164	Emprunts auprès des établissements financiers	1 803 921,00		
1641	Emprunts en euros	1 803 921,00		
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	8 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	2 422 633,00	-52 026,00	-52 026,00
10	Dotations, fonds et réserves	637 082,00	-1 534,00	-1 534,00
10222	F.C.T.V.A.	107 082,00	-1 534,00	-1 534,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00		
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 902,00	55 051,00	55 051,00
	Total des recettes financières	643 984,00	53 517,00	53 517,00
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)	6 740,00		
02	FERCHER:Autres frais/VRD rue Salengro	3 300,00		
04	FERCHER:Enrobés 2017 diverses rues	3 440,00		
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	6 740,00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 073 357,00	1 491,00	1 491,00

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	445 980,00	28 457,00	28 457,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	217 352,00		
28031	Frais d'études	193,00		
2804132	Départ. : Bâtiments et installations	4 452,00		
28041412	Com.memb.du GFP : Bâtim. et installations	124,00		
28041582	Autres Group : Bâtim. et installations	43 585,00		
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	342,00		
2804182	Bâtiments et installations	4 087,00		
280421	Biens mobiliers, matériel et études	1 100,00		
28051	Concessions et droits similaires	8 235,00		
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 768,00		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 686,00		
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 752,00		
281571	Matériel roulant	9 505,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 476,00		
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 423,00		
28182	Matériel de transport	4 488,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 553,00		
28184	Mobilier	15 659,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	59 924,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	663 332,00	28 457,00	28 457,00
041	Opérations patrimoniales (8)	149 307,00		
2031	Frais d'études	146 159,00		
2033	Frais d'insertion	3 148,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	812 639,00	28 457,00	28 457,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	3 885 996,00	29 948,00	29 948,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 948,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote. IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : AUTRES BATIMENTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	761 534,21		24 730,00	24 730,00	
20	Immobilisations incorporelles	16 793,64		20 000,00	20 000,00	
2031	Frais d'études	16 740,80		20 000,00	20 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	52,84				
204	Subventions d'équipement versées			6 225,00	6 225,00	
20418	Autres organismes publics			6 225,00	6 225,00	
204182	Bâtiments et installations			6 225,00	6 225,00	
21	Immobilisations corporelles	574 000,46		-1 495,00	-1 495,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	80 797,85				
21316	Équipements du cimetière	91 262,61		-5 857,00	-5 857,00	
21318	Autres bâtiments publics	335 544,77		5 862,00	5 862,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 051,16		-1 500,00	-1 500,00	
2184	Mobilier	3 545,74				
2188	Autres immobilisations corporelles	33 873,95				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	170 740,11				
2313	Constructions	170 740,11				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		8 333,00
13	Subventions d'investissement		8 333,00
1326	Autres établissements publics locaux		8 333,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	16 397,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 14
LIBELLE : CENTRE ARAGON

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	1 218 635,22		500,00	500,00	
20	Immobilisations incorporelles	102 899,50				
2031	Frais d'études	97 335,24				
2033	Frais d'insertion	2 395,48				
2051	Concessions et droits similaires	1 918,57				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	327 271,92		500,00	500,00	
21318	Autres bâtiments publics	131 829,08				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 693,88				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	42 208,83				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 263,63				
2184	Mobilier	26 060,08				
2188	Autres immobilisations corporelles	110 216,42		500,00	500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	788 463,80				
2313	Constructions	788 463,80				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	500,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 16
LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	522 786,51		15 560,00	15 560,00	
20	Immobilisations incorporelles	821,85		1 060,00	1 060,00	
2051	Concessions et droits similaires	621,92		1 060,00	1 060,00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	370 285,18		14 500,00	14 500,00	
21312	Bâtiments scolaires	206 314,47				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 635,62		454,00	454,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 210,64				
2184	Mobilier	64 032,27				
2188	Autres immobilisations corporelles	83 827,04		14 046,00	14 046,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	151 679,48				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	15 560,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : MEDIATHEQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	205 615,06		3 100,00	3 100,00	
20	Immobilisations incorporelles	39 163,50				
2051	Concessions et droits similaires	9 095,20				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	163 772,52		3 100,00	3 100,00	
21318	Autres bâtiments publics	56 207,95		3 100,00	3 100,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 070,04				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	279,00				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	63 008,74				
2184	Mobilier	25 594,96				
2188	Autres immobilisations corporelles	16 404,95				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 679,04				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	3 100,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18
LIBELLE : POLICE MUNICIPALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	23 651,86		108,00	108,00	
20	Immobilisations incorporelles	301,32		108,00	108,00	
2033	Frais d'insertion			108,00	108,00	
2051	Concessions et droits similaires	301,32				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	23 350,54				
21318	Autres bâtiments publics	19 468,63				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 423,05				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	869,49				
2184	Mobilier	100,00				
2188	Autres immobilisations corporelles	489,37				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		-60 359,00
13	Subventions d'investissement		-60 359,00
1311	État et établissements nationaux		-29 994,00
1342	Amendes de police		-30 365,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	60 467,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 30
LIBELLE : SALLES MUNICIPALES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	40 812,59		-200,00	-200,00	
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	40 812,59		-200,00	-200,00	
21318	Autres bâtiments publics	14 825,34		300,00	300,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 789,94				
2184	Mobilier	10 422,33				
2188	Autres immobilisations corporelles	12 774,98		-500,00	-500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	200,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 62
LIBELLE : SECTEUR JEUNESSE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	7 752,24				
20	Immobilisations incorporelles	365,03				
2051	Concessions et droits similaires	365,03				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	7 387,21				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	216,36				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 935,67				
2188	Autres immobilisations corporelles	5 235,18				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compta administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 74
LIBELLE : BATIMENTS SCOLAIRES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	644 885,37		-21 500,00	-21 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	151 856,93				
2031	Frais d'études	147 593,86				
2033	Frais d'insertion	1 188,00				
2051	Concessions et droits similaires	1 131,87				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	364 190,44		-21 500,00	-21 500,00	
21312	Bâtiments scolaires	225 720,80		-21 500,00	-21 500,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 576,27				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 903,92				
2184	Mobilier	34 503,42				
2188	Autres immobilisations corporelles	64 486,03				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	128 838,00				
2313	Constructions	8 838,00				
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	120 000,00				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	21 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : HOTEL DE VILLE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	497 375,12		-18 574,00	-18 574,00	
20	Immobilisations incorporelles	46 449,10		-21 072,00	-21 072,00	
2033	Frais d'insertion	1 422,04				
2051	Concessions et droits similaires	27 539,06		-21 072,00	-21 072,00	
204	Subventions d'équipement versées	39 002,87				
2041582	Bâtiments et installations	39 002,87				
21	Immobilisations corporelles	329 809,81		2 498,00	2 498,00	
21311	Hôtel de ville	204 384,87				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 051,38		538,00	538,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 883,85				
2168	Autres collections et oeuvres d'art	45,00				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	66 283,72				
2184	Mobilier	25 003,05				
2188	Autres immobilisations corporelles	27 157,94		1 960,00	1 960,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	82 113,34				
2313	Constructions	82 113,34				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	18 574,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 77
LIBELLE : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	626 006,09		-25 000,00	-25 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	13 261,48				
2051	Concessions et droits similaires	7 339,89				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	612 744,61		-25 000,00	-25 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	85 785,64				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 063,52				
21571	Matériel roulant	175 185,95				
21578	Autre matériel et outillage de voirie	56 839,08				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	140 449,66				
2182	Matériel de transport	136 763,24		-25 000,00	-25 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 376,13				
2184	Mobilier	3 397,78				
2188	Autres immobilisations corporelles	883,61				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	25 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compta administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 79
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	5 525 976,50		-15 777,00	-15 777,00	
20	Immobilisations incorporelles	38 158,80				
2031	Frais d'études	14 338,80				
2033	Frais d'insertion	23 820,00				
204	Subventions d'équipement versées	545 473,05		-14 017,00	-14 017,00	
204141	Communes membres du GFP	1 870,96				
2041412	Bâtiments et installations	1 870,96				
2041582	Bâtiments et installations	337 949,01		-14 017,00	-14 017,00	
20418	Autres organismes publics	70 050,21				
204182	Bâtiments et installations	59 883,02				
21	Immobilisations corporelles	1 485 406,71		19 848,00	19 848,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 861,85				
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	847,32				
2151	Réseaux de voirie	1 369 355,20		19 848,00	19 848,00	
2152	Installations de voirie	25 106,37				
21531	Réseaux d'adduction d'eau	910,46				
21532	Réseaux d'assainissement	33 434,13				
21534	Réseaux d'électrification	12 180,17				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 179,49				
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 252,93				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 671,99				
2188	Autres immobilisations corporelles	16 606,80				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	3 456 937,94		-21 608,00	-21 608,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 456 937,94		-21 608,00	-21 608,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	15 777,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compta administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 81
LIBELLE : BATIMENTS SPORTIFS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	533 595,78		5 618,00	5 618,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 602,73				
2033	Frais d'insertion	1 602,73				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	293 098,03		5 618,00	5 618,00	
21318	Autres bâtiments publics	228 526,55		5 120,00	5 120,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 909,84		498,00	498,00	
2184	Mobilier	2 598,16				
2188	Autres immobilisations corporelles	57 063,48				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	238 895,02				
2313	Constructions	105 170,26				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	133 724,76				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	5 618,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB02-18OCT2018- - 02/10/2018	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 760
LIBELLE : TECHNIQUES D INFORMATION ET DE COMMUNICATION

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2018	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES			70 216,00	70 216,00	
20	Immobilisations incorporelles			70 216,00	70 216,00	
2031	Frais d'études			216,00	216,00	
2051	Concessions et droits similaires			70 000,00	70 000,00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	70 216,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	I 494 364,68	-8 833,00	II -8 833,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	476 432,00	-3 333,00	-3 333,00
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	474 932,00	-3 333,00	-3 333,00
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes	1 500,00		
16871	État et établissements nationaux	1 500,00		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	17 932,68	-5 500,00	-5 500,00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	3 432,00		
13911	<i>Etat & établissements nationaux</i>	357,00		
139151	<i>GFP de rattachement</i>	1 153,00		
13918	<i>Autres</i>	1 922,00		
020	Dépenses imprévues	14 500,68	-5 500,00	-5 500,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	494 364,68			494 364,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	V 889 290,00	81 974,00	VI 81 974,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	135 548,00	-1 534,00	-1 534,00
10222	F.C.T.V.A.	105 548,00	-1 534,00	-1 534,00
10223	T.L.E.			
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00		
10228	Autres fonds			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
139146	Attributions de compensation d'investissement			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	753 742,00	83 508,00	83 508,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	217 352,00		
28031	Frais d'études	193,00		
2804132	Départ. : Bâtiments et installations	4 452,00		
28041412	Com.memb.du GFP : Bâtim. et installations	124,00		
28041582	Autres Group : Bâtim. et installations	43 585,00		
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	342,00		
2804182	Bâtiments et installations	4 087,00		
280421	Biens mobiliers, matériel et études	1 100,00		
28051	Concessions et droits similaires	8 235,00		
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 768,00		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 686,00		
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 752,00		
281571	Matériel roulant	9 505,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 476,00		
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 423,00		
28182	Matériel de transport	4 488,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 553,00		
28184	Mobilier	15 659,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	59 924,00		
29	Prov. dépréciation immobilisations			
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréciation comptes de tiers			
59	Prov. dépréciation comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	61 953,00	55 051,00	55 051,00
021	Virement de la section de fonctionnement	474 437,00	28 457,00	28 457,00

	Op. de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	889 290,00				889 290,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)		494 364,68
Ressources propres disponibles (VIII)		889 290,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant
Solde (IX = VIII - IV) (5)	394 925,32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES : Pour 28 dont 4 pourvois
 Contre -
 Abstentions -

 Date de convocation : 11/10/2018

Présenté par M. Roger JACQUET, Maire de la Commune
 A Saint-Florent-sur-Cher, le 18 octobre 2018



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en **session ordinaire**.
 A Saint-Florent-sur-Cher, le 18 octobre 2018

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

LAMBERT Jacques 	JACQUET Marc 	DEBOIS Anne-Marie 	TABARD Alain 	} Les Adjoints au maire
DEMAY Françoise 	BOUCHER Mireille 	LASNE Marie 	LEMKHAYER Kamal 	

Les Conseillers municipaux

BARRY François 	BREUILLE Sylvie 	MILLOT-MAYSOUNABE Olivier 	MICHEL Carole 	DURIEUX Olivier
BUSSIERE Laurence 	TEILLET Jean-François 	MOUTTOU Emmanuelle 	ROUSSEAU-GAY Eva 	SEBA Hakim
TOURNEZIOT Amandine 	AIT BAH Moustapha 	PROGIN Nicole 	ROBERT Margot 	CHARRETTE Philippe
LEPRAT Monique 	LESEC Jean-Louis 	BEGASSAT Jean-Claude 	DELAVAUD Pierre 	BEAUDOUX Marie-Claude

Certifié exécutoire par
 à la Préfecture du Cher, le

, compte tenu de la transmission en 1 exemplaire,
 et de la publication le

A Saint-Florent-sur-Cher, le